



# Foyers, familles d'accueil ou domicile : le point sur la protection des mineurs dans le département

Les enfants placés eux aussi confinés

Le conseil départemental du Loiret, en charge de la protection de l'enfance, a pris des mesures pour traverser cette période inédite.

Dix-huit enfants placés, âgés de 6 à 12 ans, ont, par exemple, été transférés au domaine du Ciran, à Ménestreau-en-Villette. Au programme, sorties nature, sport, animations ludiques.

« On a mis en place les moyens de conserver le lien avec les familles » L'objectif : desserrer les effectifs à la Maison de l'Enfance d'Orléans, comme dans toutes les Maisons d'enfants à caractère social (MECS) du département, où les enfants sont confinés.

Certains pensionnaires du Village d'enfants d'Amilly, qui accueille des fratries placées, ont aussi été accueillis au gîte de Rudiobus de Neuvy-en-Sullias. « Durant ce confinement, nous sommes au complet avec 50 enfants sur le site », précise Sandra Macé, la directrice de cette structure. Au menu : activités scolaires, pédagogiques, ateliers et loisirs en petits groupes, et bien sûr, gestes barrières.

À La Maison de l'enfance d'Orléans, la situation était tendue bien avant le confinement. Fin 2019, un mouvement de protestation des professionnels de l'enfance avait dénoncé les conditions d'accueil offertes par la structure.

Avec le confinement, l'établissement a reçu, affirme Martine Aurus, conseillère technique départementale à l'aide sociale à l'enfance, des renforts de personnels. animateurs, psychomotriciens, personnels des collègues « font qu'aujourd'hui, on n'a pas de difficulté sur la prise en charge », estime Martine Aurus.

Le confinement, qui a fait naître les pires craintes concernant les violences faites aux femmes, peut également inquiéter pour tous les mineurs « placés » au domicile familial. « Cette mesure comprend un accompagnement éducatif à domicile intensif par des services spécialisés. En règle générale, on est sur trois interventions par semaines dans les familles », indique Martine Aurus. « Malgré le confinement, on a mis en place les moyens de conserver le lien avec les familles, afin de déterminer si une visite à domicile est nécessaire ».

Autre mode de prise en charge, les familles d'accueil. Au nombre de 300 dans le département, elles disposent d'un service d'astreinte en cas d'urgence, rappelle-t-on au Département.

Jean-Baptiste Dos Ramos

jean-baptiste.

[dosramos@centrefrance.com](mailto:dosramos@centrefrance.com) ■